

Mémoire de



Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Dans le cadre de la

Consultation publique sur le développement durable de la
production porcine au Québec

Lac Etchemin

Mai 2003

Introduction

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches voit d'un œil favorable la tenue d'une consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec et tient à remercier le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de l'opportunité offerte de l'informer de ses principales préoccupations relatives à ce dossier.

L'Agence reconnaît que l'agriculture et la production porcine est un secteur très important pour le développement économique et social de son territoire. Cependant, il semble que l'intensification de l'agriculture soutenue par le gouvernement du Québec, notamment la production porcine, ait des incidences considérables sur l'environnement, la gestion du territoire, les autres secteurs économiques du territoire et, plus précisément ici, la forêt privée.

L'Agence soutient le droit à la production des propriétaires, mais de façon durable. Comment veut-on mettre à profit notre territoire et nos terres en friches dans le contexte actuel de développement durable? Pour production de culture, de matière ligneuse ou pour disposition de lisier? C'est ce que cette consultation permettra de déterminer entre autres.

Puisque la production porcine touche différents intervenants du Québec, il est nécessaire que celle-ci rencontre les critères du développement durable et qu'elle se fasse en concertation avec ceux-ci.

Dans un contexte important d'échanges commerciaux internationaux (exportation de 50% du porc du Québec), il serait déplorable que l'industrie québécoise du porc se voit imposer des sanctions par ses acheteurs, à la vue de politiques et pratiques ne respectant pas le développement durable (pensons ici simplement au déboisement proposé pour fins d'épandage de lisier). Par analogie, les gens de la forêt se souviendront longtemps de l'Erreur Boréale et de ses effets sur les marchés internationaux.

Ce mémoire présentera les principales préoccupations et recommandations de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches face à la gestion de la production porcine, après avoir fait une brève présentation de l'Agence et de l'importance de ses forêts privées.

1. Présentation de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

1.1 Territoire

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches couvre le territoire de cinq municipalités régionales de comté, soit les MRC Les Etchemin, Bellechasse, Montmagny, L'Islet et Ville de Lévis. Son territoire occupe une superficie de 7 925 km² dont 61 % est de tenure privée et appartenant à 13 000 propriétaires.

1.2 Historique

Les agences ont été créées en 1995, suite au Sommet sur la forêt privée, dans l'objectif premier de régionaliser les prises de décisions se rapportant au développement durable des forêts privées de leur territoire, en accordant le pouvoir décisionnel aux intervenants régionaux. L'Agence des Appalaches a été créée le 27 septembre 1996.

1.3 Composition

Les agences sont formées de quatre partenaires de la forêt privée soit :

- des représentants du gouvernement du Québec
- des représentants du monde municipal
- des représentants des propriétaires forestiers
- des représentants de l'industrie de transformation du bois

1.4 Financement

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches détient un budget annuel de 3,5 millions, financé à 60% par le gouvernement du Québec, 20% par l'industrie forestière et 20% par les propriétaires forestiers.

1.5 Objectifs et mandats

Les agences ont pour mandat d'œuvrer, sur la base d'un partenariat, à la protection et la mise en valeur des forêts privées de leur territoire. Elles doivent ainsi assurer la concertation sur l'application du nouveau régime de la forêt privée. Parmi les moyens qui sont mis en œuvre par l'Agence pour améliorer les connaissances du milieu forestier et pour assister les propriétaires forestiers dans la mise en valeur de leurs boisés figurent respectivement la réalisation du Plan de protection et de mise en valeur du territoire et l'application du Programme d'aide financière et technique à la réalisation de travaux sylvicoles et d'amélioration foncière. Même si la forêt est le centre des préoccupations de l'Agence, c'est avant tout pour les gens qui la possèdent, qui en font usage et qui l'habitent qu'elle entend affecter les ressources dont elle dispose pour favoriser son développement durable et assurer la pérennité des écosystèmes qui la composent.

1.6 Intérêt de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

- Protection de l'ensemble des ressources de la forêt privée (matière ligneuse, paysage, faune, flore, eau, érablière, etc.)

- Favoriser la pérennité de la forêt privée
- Mise en valeur afin d'accroître la productivité de la forêt privée
- Mise en valeur afin de diminuer les mauvaises pratiques (récolte des peuplements non matures, protéger la régénération naturelle, respect de la vocation des sites)
- Atteinte et respect des objectifs du PPMV

2. Importance et portrait de la forêt privée des Appalaches

Il y a sur le territoire de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches environ 13 000 propriétaires de terres boisées. De ceux-ci, 3 800 sont actifs à l'intérieur du Programme d'aide de mise en valeur de forêts privées. Ils bénéficient d'une aide financière pour l'aménagement de leurs boisés. Celle-ci est gérée par l'Agence qui détient un budget annuel d'aménagement et de fonctionnement de 3,5 millions \$/an.

La forêt privée des Appalaches détient l'avantage d'être près des usines de transformation du bois et en milieu habité. La forêt privée est ainsi une source d'approvisionnement importante pour les usines de transformation du bois de la région. En effet, 29% du bois acheminé à ces usines provient de la forêt privée des Appalaches. La ressource forestière est accessible et intéressante économiquement par la proximité des usines et de la main-d'œuvre.

La possibilité annuelle de production des forêts privées des Appalaches est d'environ 932 000 m³/an pour les 25 prochaines années, dont 613 000 m³/an sont utilisés par les industries de transformation du bois. La possibilité n'est pas prélevée dans son entièreté, laissant une marge de manœuvre nécessaires aux imprévus.

L'industrie acéricole occupe aussi une place importante en forêt privée des Appalaches. Il y a plus de 1 100 exploitations acéricoles sur le territoire de l'Agence, comptant environ 4 100 000 entailles. Des revenus annuels de l'ordre de 16 829 000\$ sont effectués par l'acériculteur et les boisés de ferme.

Malheureusement, la qualité de la plupart des cours d'eau qui sillonne le territoire des Appalaches se détériore à mesure que les eaux traversent les zones agricoles et urbaines, selon un patron de détérioration sud-nord. Elles sont généralement douteuse en milieu forestier pour devenir mauvaise à la sortie des milieux agricoles et urbains. Les cours d'eau de la région des Appalaches reçoivent donc des charges polluantes élevées que les processus naturels ne sont pas capables d'éliminer.

Plusieurs habitats fauniques aquatiques ont été détruits à la suite d'activités humaines intenses. La destruction de l'importante frayère d'éperlan de la rivière Boyer amènera bientôt le statut d'espèce vulnérable à ce poisson. De plus, la qualité mauvaise des eaux de la rivière Etchemin a fait disparaître le saumon d'Atlantique.

Les risques de contamination des eaux souterraines sont élevés en raison des faibles épaisseurs des dépôts meubles des Appalaches.

Le territoire de l'Agence des Appalaches abrite 12 espèces animales susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, ainsi que 38 espèces végétales. Six écosystèmes forestiers exceptionnels se trouvent sur le territoire de l'Agence.

3. Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

3.1 Objectifs et orientations

Le Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées des Appalaches met en perspective les orientations et objectifs de l'Agence, en fonction des problématiques forestières, fauniques et des autres ressources de la forêt. De plus, des stratégies et un plan d'action ont été élaborés afin de rencontrer les objectifs déterminés.

Il détermine les orientations de protection et de développement de l'ensemble des ressources du milieu forestier de son territoire, de façon à maximiser les retombées économiques, sociales et environnementales qu'apporte la mise en valeur de la forêt privée.

Deux orientations font parties du PPMV, soit :

1. L'augmentation de la matière ligneuse (7 objectifs).
2. Favoriser l'accroissement du potentiel des autres ressources (3 objectifs).

3.2 Plan d'action

Afin de rencontrer les orientations du PPMV, le plan d'action compte onze objectifs que voici :

1. Améliorer la connaissance du milieu forestier et des effets escomptés des travaux sylvicoles
2. Favoriser la production durable d'une plus grande quantité de matière ligneuse, notamment pour les résineux, et de meilleure qualité, notamment pour les feuillus*

et plus précisément :

- Favoriser l'adoption d'une politique concertée sur l'utilisation des superficies en friche et agricoles abandonnées avec les intervenants concernés

3. Minimiser les impacts des futures épidémies de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
4. Mettre en place une stratégie d'aménagement visant le respect de la diversité biologique et de la dynamique naturelle des peuplements *
5. Établir une stratégie d'aménagement afin d'assurer une protection adéquate du milieu forestier *

et plus précisément :

Réglementation municipale

- Établir une concertation avec les MRC afin de définir les grands principes et les éléments essentiels d'une réglementation visant la protection et l'aménagement durable du milieu forestier.
- Identifier les éléments d'une réglementation qui constituent une entrave à l'aménagement forestier durable.
- Poursuivre la concertation avec les MRC afin d'améliorer la réglementation sur l'abattage d'arbres et son application.
- Supporter le monde municipal dans son intention d'utiliser du personnel qualifié pour mettre en application leur réglementation sur l'abattage d'arbres.

- Établir une concertation avec les MRC afin de limiter la diminution des superficies forestières.
- Collaborer avec les MRC et le MRN afin d'identifier et de mettre en valeur les milieux sensibles et les territoires d'intérêts.
- S'assurer que les milieux sensibles et les sites d'intérêt sont adéquatement protégés.

Gestion durable des forêts privées

- Collaborer, avec les partenaires concernés, à la définition et à la mise en place d'un système de gestion durable des forêts privées et éventuellement le faire certifier.

6. Améliorer l'aménagement forestier des érablières

7. Intégrer les besoins et les objectifs des propriétaires de boisés privés dans les stratégies d'aménagement *

et plus précisément :

- Représentation auprès des autorités pour rappeler l'importance et souligner le potentiel de développement économique et social de la forêt privée
- Favoriser toutes mesures susceptibles d'améliorer la rentabilité de la production de matière ligneuse pour les propriétaires de boisés

8. Favoriser la protection des habitats fauniques existants et leur mise en valeur *

et plus précisément :

- Favoriser l'accroissement du potentiel faunique de la région
- Favoriser la protection des espèces menacées ou vulnérable par la formation, l'information et la sensibilisation des propriétaires de boisés

9. Reconnaître l'importance des activités récréatives se déroulant en milieu forestier *

et plus précisément :

- Favoriser la conservation de l'environnement entourant les sites d'intérêts régionaux et le maintien de la qualité esthétique de leur environnement (paysage).

10. Reconnaître l'importance de protéger les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau *

et plus précisément :

- Favoriser la conservation de l'environnement entourant les prises d'eau, les plans d'eau et les cours d'eau

11. Politique de rendement accru *

** Objectifs du PPMV qui risquent d'être compromis par la production porcine intensive.*

4. Impacts de la production porcine intensive sur la forêt privée des Appalaches

Notons que la région de Chaudière-Appalaches, avec la Montérégie et le Centre du Québec, englobe 80 % de la production porcine au Québec. Le problème de surplus de lisier et les conséquences y découlant sont très importants.

4.1 Restrictions supplémentaires au reboisement

Le choix de production pour les terres agricoles abandonnées (présentement en friches) sera de plus en plus ardu, puisque celles-ci sont convoitées à la fois pour épandre les surplus de lisier et pour la production de matière ligneuse. Le reboisement et la production de matière ligneuse seront de plus en plus restreints au profit d'une gestion controversée de la production porcine.

4.2 Perte de couvert forestier

Afin de disposer des surplus de lisier, il y a des exemples de déboisement qui sont observés de plus en plus sur le territoire de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

Le déboisement (incluant aussi la disparition de séparateurs, de haies brise-vent et de corridors verts) pour fin d'épandage des surplus de lisier est inacceptable pour le développement durable de notre société. La perte de superficies productives forestières, induisant un risque de perte d'habitats fauniques et de fragmentation des massifs forestiers, a un impact sérieux pour l'économie et l'environnement.

Certaines municipalités de la région voient leur couvert forestier diminuer en ce moment à des fins agricoles. Si la nouvelle politique suggérée prône l'augmentation de superficie d'épandage, certaines municipalités risquent d'être durement touchées par la perte de superficies forestières.

État du déboisement de la forêt privée des MRC de la région des Appalaches, de 1999 à 2002.

Vocation	Déboisement par MRC					Total
	Bellechasse	Lévis	Les Etchemins	L'Islet	Montmagny	
	ha					
Agricole	213	165	151	50	37	616
Forestier	1119	124	1496	1095	938	4772
Urbain		81		1	13	95
Total	1332	370	1647	1146	987	5483
% Agricole	16%	45%	9%	4%	4%	11%
% Urbain	0%	22%	0%	0%	1%	2%
De 1991 à 1999 total	1707	469	1960	2037	948	7121

Le déboisement pour fins agricoles a été de l'ordre de 11% en moyenne de 1999 à 2002, sur l'ensemble du territoire de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Cette situation est préoccupante et ces inquiétudes sont amplifiées par la proposition de permettre l'augmentation des superficies d'épandage.

4.3 Perte de couvert forestier très productif et riche pour la biodiversité

Les superficies forestières les plus susceptibles d'être déboisées pour fins agricoles sont celles qui se retrouvent à proximité des terres agricoles, soit dans la vallée du St-Laurent. Ces superficies forestières sont souvent très productives en matière ligneuse, pour l'acériculture et riches pour la biodiversité. La perte de richesse collective de la sorte ne peut être justifiée pour disposer du lisier et par une gestion controversée de la production porcine. Notons que le gouvernement a pris des engagements de conservation de la biodiversité au Sommet de Rio en 1992. Cette responsabilité internationale doit se traduire par des efforts nationaux, provinciaux et, ici, régionaux.

4.4 Destruction de travaux subventionnés par l'Agence

Parmi les cas de déboisement pour des fins agricoles, certains sont observés sur des superficies ayant fait l'objet d'une aide financière de l'Agence pour l'aménagement forestier. Il est évident que cette situation est inadmissible dans la mesure où cet argent provient des fonds publiques. La destruction de travaux subventionnés et la perte nette d'argent public ne peuvent être tolérées à la lumière d'une gestion controversée de la production porcine.

4.5 Appréhension d'une baisse des investissements du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec, dans un contexte d'aménagement durable et d'intensification de l'aménagement des forêts privées, pourra hésiter à investir, si aucune garantie sur son investissement ne lui est donnée, au sujet de la protection contre le déboisement abusif à des fins agricoles ou forestières.

4.6 Augmentation de la valeur des terrains forestiers en zone de surplus de lisier

L'augmentation de la demande de superficies pour l'épandage de surplus de lisier amène une hausse des prix pour les terres agricoles et boisés, augmentant aussi les taxes des individus et compromettant entre autres la rentabilité de la matière ligneuse en forêt privée.

5. Recommandations

Recommandation 1 : Éliminer le déboisement pour l'épandage des surplus de lisier, en particulier pour les superficies ayant fait l'objet d'aide financière.

Recommandation 2 : Sensibiliser et supporter les producteurs agricoles pour la conservation des boisés, la conservation et l'implantation de séparateurs, de haies brise-vent et de corridors verts.

Recommandation 3 : Afin de préserver les massifs forestiers, connaître le pourcentage minimal de forêts à préserver par municipalité et le maintenir.

Connaître et maintenir, à l'échelle du bassin versant, ou par municipalité, un pourcentage minimal, ainsi qu'une répartition spatiale, des habitats forestiers qui permettent le maintien de la biodiversité et de l'activité économique.

Recommandation 4 : Afin de protéger la ressource forestière et de redonner confiance aux investisseurs, assurer une bonne gestion du territoire et protéger le couvert forestier.

Il serait profitable que le monde municipal* assure la planification et le contrôle du déboisement pour fins forestières ou agricoles par une réglementation. Un projet de la sorte est actuellement en cours de réalisation sur le territoire des cinq MRC de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.

*Les municipalités ont la responsabilité d'assurer un développement optimal des usages sur leur territoire en tenant compte des potentiels et des contraintes du milieu et du développement économique local et régional dans un environnement de qualité. D'ailleurs, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme donne aux municipalités un pouvoir de zonage pour permettre l'harmonisation des usages du territoire.

Recommandation 5 : Favoriser et supporter la recherche et le développement pour éliminer ou utiliser efficacement les surplus de lisier, afin de limiter les superficies nécessaires et le déboisement.

L'agriculture génère environ 93% des gaz à effet de serre au Québec. Le ministère de l'Environnement estime que 25% de tous les gaz à effet de serre émis par l'agriculture québécoise proviennent de la production porcine. Le Canada a pris des engagements dans le cadre du protocole de Kyoto, afin de diminuer son bilan de carbone. La région des Appalaches détient une grande responsabilité régionale et locale à ce sujet puisqu'elle est une des trois régions les plus touchées par la production de surplus de lisier au Québec.

Dans ce contexte, et celui des conflits d'utilisation du territoire, il faut favoriser et supporter la recherche et le développement de projets d'utilisation multiressources des superficies et voir à éliminer ou utiliser efficacement les surplus de lisier, afin de limiter les superficies nécessaires et le déboisement.

À ce sujet, notons que l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches a été sélectionnée pour réaliser un projet de recherche d'utilisation multiressources des superficies non boisées, tout en captant du carbone de l'atmosphère et de lisier. Ce projet se réalise en collaboration avec le Service

canadien des forêts, l'Université Laval et le Réseau Ligniculture Québec. Ce projet est effectué dans le cadre de l'Initiative d'évaluation de la faisabilité du boisement en vue du captage du carbone, liée aux engagements de Kyoto. Le projet consiste à mettre en production du peuplier hybride et d'accroître sa croissance par la fertilisation au lisier, tout en emmagasinant du carbone.

Recommandation 6 : Maintenir le moratoire sur l'expansion d'élevage porcin, jusqu'à ce que des solutions durables soient trouvées aux problèmes économiques, sociaux et environnementaux.

Par principe de précaution et de façon à prendre les meilleures décisions pour notre société actuelle et les générations futures.

Recommandation 7 : Harmoniser les politiques du Ministère de l'Environnement du Québec et du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec en matière de production porcine.

Recommandation 8 : Respecter les engagements gouvernementaux de développement durable, de protection de la biodiversité et de réduction des émissions de carbone pour formuler les nouvelles balises de la production porcine.

Recommandation 9 : Supporter les agriculteurs pour que la production porcine respecte la protection de l'environnement et le développement durable.

Appuyer les moyens proposés en ce qui concerne la réduction du cheptel en zone de surplus de lisier, le traitement du lisier sec à la ferme et l'efficacité alimentaire du cheptel pour amoindrir la production de lisier.

Recommandation 10 : Déterminer en concertation le développement de nouveaux projets de production porcine.

Il a été démontré que les projets d'implantation de porcheries acceptés socialement par la population locale ont passé par un processus de concertation dans les communautés.

6. Conclusion

La gestion actuelle de la production porcine amène un ensemble de préoccupations à l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches ; son territoire étant touché par la production de surplus de lisier. En effet, la présence et la disposition des surplus de lisier risquent d'entraver l'atteinte des objectifs de son Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées, ainsi que le cheminement de son plan d'action.

La principale préoccupation concerne le déboisement abusif à des fins d'épandage de lisier, avec les conséquences navrantes s'y rattachant. À ce sujet, mentionnons notamment les pertes de natures économiques, fauniques et environnementales.

Certaines pistes de solution ont été amenées dans ce mémoire sous forme de recommandations. Celles-ci mettent en évidence la nécessité de planifier et contrôler le déboisement abusif pour protéger les différentes ressources de la forêt, mais aussi pour conserver et renforcer un contexte d'investissement favorable. De plus, elles précisent l'importance de favoriser et supporter la recherche afin de diminuer ou utiliser efficacement le lisier, tout en trouvant des moyens de gestion durable qui protégeront les diverses ressources, la biodiversité et la qualité de vie des citoyens, dans un contexte de développement économique.

L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches est confiante que des solutions acceptables pour la majeure partie de la population seront mises en lumière par cette consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Déjà, plusieurs recommandations ont été émises et plusieurs projets sont en cours pour trouver des solutions qui permettront d'atteindre les objectifs de plus d'un utilisateur du territoire.